

Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs)/Paiement des allocations annuelles

Les Gabonais handicapés et précaires servis

Prissilia MOUSSAVOU MOUITY
Libreville/Gabon

Soixante-quinze mille francs. C'est la somme perçue par chaque ayant-droit, jeudi dernier, au siège de la Cnamgs, sis à Montagne-Sainte..

APRÈS les allocations familiales aux Gabonais économiquement faibles (GEF) de l'arrière-pays, la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs) a procédé, jeudi dernier, à son siège de Montagne-Sainte, au paiement de l'allocation annuelle, réservée aux Gabonais économiquement faibles et en situation de handicap. Un geste salutaire de l'Etat, surtout en cette période des fêtes de fin d'année.

L'aide aux personnes économiquement faibles et handicapées relevait, jusqu'à un passé



Photo : LLIM

Chaque Gabonais économiquement faible et en situation de handicap a perçu l'allocation annuelle s'élevant à 75 000 frs.

récent, de la direction générale des Affaires sociales. Mais, depuis 2015, c'est la Cnamgs qui en prend la charge. Cette année, chaque

ayant-droit a perçu la somme de 75 000 F, suivant un recensement mené en amont par la direction des Affaires sociales et la

Cnamgs. Le programme, qui a démarré, cette année, par Libreville, est appelé à se poursuivre à l'intérieur du pays.

Selon le directeur technique de la Cnamgs, Pierre Moussavou, «cette année, nous recevons les handicapés moteurs de la commune

d'Owendo, d'Akanda et de Libreville. Il nous a été recommandé de payer les allocations aux personnes vulnérables et en situation de handicap, d'autant plus que nos missions se résument à la prise en charge des personnes vulnérables sur tous les plans. Habituellement, les intéressés perçoivent ces allocations au début du mois de décembre. Cette fois, le paiement a coïncidé avec la période des fêtes. Pour bénéficier de ces allocations, il faut être immatriculé à la Cnamgs dans le statut de Gabonais économiquement faible. Mais cela, après s'être fait recenser par la direction générale des Affaires sociales attestant votre handicap.» Les bénéficiaires apprécient cette aide financière de l'Etat. Même si nombreux parmi ceux-ci, qui sont "chefs de famille", estiment que le montant est dérisoire, au regard de l'étendue des besoins auxquels ils font face.

Religion/Eglise évangélique du Gabon/Paroisse de la Peyrie

Sathurnin Ndong Oke, nouveau pasteur

Bona MASANU
Libreville/Gabon

LE nouveau pasteur responsable de la paroisse de la Peyrie de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), Sathurnin Ndong Oke, a officiellement pris ses fonctions, dimanche, lors d'un culte officié par le révérend-pasteur Christian César Reurat, président de la région synodale Ogooué-Estuaire sud-est, sud-ouest. Ce dernier, lors de ce rituel, a rappelé au nouveau berger le sens profond de ses responsabilités sacerdotales au service des fidèles de cette confession religieuse, en vue de fortifier leur foi dans un esprit de collaboration mutuelle.

Le président de la région synodale Ogooué-Estuaire sud-est, sud-ouest a développé sa prédication autour du thème "Que nous reste-t-il de la parole de Dieu ?" en exhortant l'assistance à placer Dieu au centre de toute action, en reconnaissant en Jésus-Christ, le sauveur et rédempteur, pour la rémission de nos péchés.



Photo : AN

Le nouveau pasteur Sathurnin Ndong Oke.

Pour sa part, le nouveau pasteur de la Peyrie a, d'abord, témoigné toute sa gratitude à l'endroit de la hiérarchie de l'EEG, pour lui avoir confié cette charge, après son passage à la paroisse de Tobia et Sindara (Port-Gentil), avant de prendre l'engagement de servir la communauté, selon les préceptes divins. Sathurnin Ndong Oke a exprimé son souci pour les jeunes, à qui les adultes doivent ouvrir « le chemin d'espérance », en les appelant à se mettre en route vers cet objectif, pour « combler leur vide spirituel qui parfois se transforme en

des situations dramatiques ». Reprenant à son compte les propos du pasteur américain Martin Luther King, « nous ne pouvons rien donner aux autres, si nous n'avons pas la foi en Dieu », il a relevé qu'avec son cœur plein de charité, de compassion, que « nous pouvons participer, chacun, à son niveau, à la proclamation de l'évangile de Jésus-Christ... » Il a invité l'ensemble de ceux qui composent la paroisse de la Peyrie à participer à la construction d'une communauté, qui soit un lieu de ressourcement spirituel.

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE L'ECONOMIE, DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE LA PROSPECTIVE



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS



B.P.40 Libreville - (GABON)
TEL : 01 79-53-72

AVIS AUX IMPORTATEURS, EXPORTATEURS ET AUTRES USAGERS DU SERVICE DES DOUANES

N° 003411 MDDEPIP/SG/DGDDI

Objet : Travail extra-légal.

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects rappelle aux importateurs, exportateurs et autres usagers du service des douanes que le travail extra-légal (TEL) correspond à des frais dus aux services des Douanes par tout usager qui sollicite l'action du service en dehors des heures légales et/ou ailleurs que sur le terrain normal d'action du service. Ces perceptions correspondent à une demande expresse auprès du chef de bureau ou du service du ressort de l'action envisagée contre quittance dûment établie.

En conséquence, toutes les perceptions qui ne s'inscrivent pas dans cette logique sont illégales, notamment les frais revendiqués sur les containers en circulation.

Les opérateurs doivent donc s'opposer au paiement de telles sommes.

Toute difficulté dans ce sens devra m'être immédiatement rapportée.

Fait à Libreville, le 17 DEC. 2015

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects

Alain Paul NDJOUBI OSSAMY